



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 034-253401822-20260918-20260941-DE

Séance du 18 septembre 2026

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Date d'affichage convocation : 11 septembre 2026

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	24	Pour :	23
Membres en exercice :	24	Contre :	0
Membres présents :	20	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	3		

L'AN DEUX MIL VINGT SIX et le vendredi 18 septembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Nicolas NOGUERA, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales

N°2026-09-41

Objet de la délibération :

**Création et composition de la
commission relatives aux
biodéchets**

Présents :

CA Lunel Agglomération : DEVRIENDT Denis, RUIVO Philippe, BONFILS Viviane, CALVET Christophe

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, TOLLERET Irène, GALLAS Françoise, KUSOSKY Romain

CA Pays de l'Or : JARDIN Pascal, NOGUERA Nicolas, CHALOT René, SANCHEZ Dominique

CC Rhony, Vistre, Vidourle : COSTE Vincent, ROUSSEAU Antoine, AGNEL Thierry, POBO Angel

CC Pays de Sommières : DUCHENNE Marc, BUCQUET Madeleine

CC Terre de Camargue : FILHOL Jean-Pierre, BROUSSES Philippe

Avaient donné procuration : COMBE Florence à BROUSSE Philippe ; NICOLAS Jean-Louis à DUCHENNE Marc ; THEROND Alain à AGNEL Thierry

Secrétaire de séance : RUIVO Philippe

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du CGCT, le comité syndical du Syndicat mixte Entre Pic et Etang peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Il est proposé au comité syndical la création de 5 commissions thématiques suivantes :

- **Incinération :** évolutions règlementaires associées à la thématique, gestion du contrat de DSP, suivi d'exploitation, performances, suivi environnemental
- **Ressources :** Ressources humaines, finances, politique tarifaire et questions administratives.
- **Biodéchets (restes alimentaires et végétaux) :** suivi des installations en régie, nouveaux équipements, transfert des installations, structuration de la filière, qualité des végétaux, politique de compostage à la ferme, actions de promotion et d'incitation au tri des biodéchets
- **Politique de traitement des déchets et optimisation :** filières REP, nouvelles filières de traitement, développement de la valorisation matière, performances de tri
- **Prévention et mobilisation des publics et des territoires, relations avec les groupements :** politique et développement des actions de prévention (FesTRIf, appels à projets, recherche et relations avec les partenaires). Accompagnement aux changements de comportements

Conformément à l'article 6.2 du règlement intérieur, le Président et les vice-présidents sont membres de droit de toutes les commissions thématiques

Ces commissions animées chacune par un vice-président délégué, sont chargées :

- D'étudier des dossiers techniques ou stratégiques en amont des votes en comité ;
- De favoriser le débat et affiner les orientations sur des sujets ciblés ;
- D'associer plus étroitement les délégués aux projets du syndicat.

Chacune est composée, outre du président et des vice-présidents délégués, de 5 délégués syndicaux titulaires et 5 délégués syndicaux suppléants élus par l'assemblée selon une représentation proportionnelle conformément à l'article L.2121-22 du CGCT.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2026-09-41_Création et composition de la commission relative aux biodéchets

La proportionnalité est calculée en fonction du nombre d'habitant de la manière suivante :

EPCI	Population INSEE 2025	Nbre sièges commission
CA DU PAYS DE L'OR (34)	46 100	2
CA LUNEL AGGLO (34)	52 563	3
CC DU GRAND PIC SAINT-LOUP (34)	52 384	3
CC DU RHÔNY VISTRE VIDOURLE (30)	29 206	1
CC PAYS DE SOMMIERES (30)	25 196	1
CC TERRE DE CAMARGUE (30)	21 075	1
Total		11
Nombre minimum de siège		1

Où l'exposé de son Président, le comité syndical décide :

- Décide de ne pas voter à bulletin secret
- Déclare élus, à l'unanimité, pour la durée du mandat les membres de la commission biodéchets suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
SENET Laurent	BONFILS Viviane
TOLLERET Irène	BUCQUET Madeleine
DUCHENNE Marc	CREICHE Jean-Philippe
ROUSSEAU Antoine	JARDIN Pascal
FANDOS Georges	POBO Angel
FATACCIOLI Loïc	
FILHOL Jean-Pierre	
GALLAS Françoise	
DEVRIENDT Denis	
RUIVO Philippe	
NOGUERA Nicolas	

- D'autoriser le Président à signer tout acte en lien avec cette affaire.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Lunel-Viel le 18 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 034-253401822-20260918-20260941-DE



**Le Secrétaire de séance,
Philippe RUIVO**

A black ink signature of Philippe RUIVO is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'PIC ET ETANG' in the center, and 'SYNDICAT MIXTE' at the bottom.

**Le Président
Nicolas NOGUERA**

A blue ink signature of Nicolas NOGUERA is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'PIC ET ETANG' in the center, and 'SYNDICAT MIXTE' at the bottom.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.